



EDITO DU MAIRE

Quelle belle journée que ce samedi 6 juin dernier !

Sous une météo excellente s'est terminée la semaine « St Joseph en fête ».

En organisant cette manifestation, l'équipe municipale a souhaité redynamiser notre village et renforcer le lien avec les habitants ... ce fut une réussite !

Réussie d'abord, l'inauguration du parcours de santé par les résidents du Foyer de Vie accompagnés par les enfants du village et leurs parents.

Réussi, ensuite, le lâcher d'animaux flottants sur le plan d'eau, tous plus surprenants les uns que les autres.

Réussi, également, le pique-nique musical sur les berges du plan d'eau.

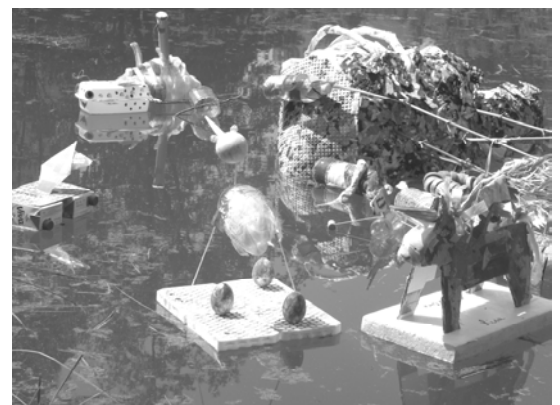
Réussi, enfin, le repas dansant, le soir, à la salle des fêtes.

Merci à tous celles et ceux qui ont su organiser ce moment de partage.

L'équipe municipale réfléchit d'ores et déjà à une deuxième édition qui pourrait avoir lieu dans 2 ans.

En attendant, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été.

Votre Maire
Gérard ARBOR



Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2 P3 P4 P5
Les p'tits Malins ont la parole	p7
Les Associations	P8
En Chartreuse et aux alentours	P9 P10 P11 P12 P13 P14 P15
Mémento	P16

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Conseil municipal
Tirage : 550 exemplaires
Conception
Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimerie DANZI Voiron.

ACCUEIL EN MAIRIE**HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi de 16 h à 19 h
 Mercredi de 9 h à 12 h
 Jeudi-Vendredi de 14 h à 17h

Le Maire, Gérard ARBOR

reçoit sur rendez-vous
 le lundi de 17h00 à 19h00.

L'adjoint à l'urbanisme, Paul BUISSIÈRE

tient sa permanence
 le mercredi de 18h00 à 19h00.

**POUR UNE COMMUNE
PLUS PROPRE**

Encore une fois les mêmes constats sur certains sites de notre commune.

Les abords des conteneurs poubelle à ordures ménagères sont sans cesse envahis de déchets qui devraient être emmenés par leur propriétaire à la déchetterie.

Les conteneurs verts à ordures ménagères ne doivent recevoir que des ordures ménagères contenues dans des sacs poubelle.

Tous autres déchets : tonte de pelouse, cartons, encombrants, petit électro ménager... doivent être portés à la déchetterie.

La déchetterie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à Entre Deux Guiers n'est pas si loin ! -Horaires en dernière page-

Quant aux papiers, verres et emballages pensez aux bennes de recyclage.

Si nous sommes une commune rurale, chaque propriétaire de chien se doit quand même de respecter la propriété des autres et les lieux publics.

Ne laisser pas vos chiens se soulager aux abords des maisons, dans les pelouses publiques, les massifs de fleurs ou tout autre lieu pouvant accueillir des personnes.

Une attention toute particulière doit être apportée à l'espace engazonné à l'arrière de la salle d'animation rurale, régulièrement tondu par les services municipaux pour pouvoir accueillir les enfants de la périscolaire, le soir, pour des activités.

Vous comprendrez à quel point il est important de ne pas emmener votre chien faire ses besoins dans un tel lieu.

**NUISANCES SONORES
BIEN VIVRE ENSEMBLE****CHIENS**

Beaucoup de particuliers nous signalent des nuisances sonores dans leur voisinage concernant les chiens.

Nous vous rappelons selon l'article R1334-31 du Code de la Santé Publique :

« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

TRAVAUX

Les beaux jours approchant, nous vous rappelons la réglementation du bruit pour les travaux de bricolage et de jardinage par l'arrêté préfectoral :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie,...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ne gênez pas votre entourage.

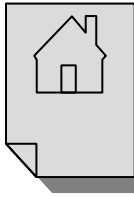
VOISINAGE

En cas de problèmes avec votre voisinage, dans tous les cas, il est recommandé successivement :

- de communiquer, de discuter calmement avec son voisin ;
- si les problèmes persistent, un simple courrier peut suffire, sinon envoyez une lettre recommandée ;
- sans succès de ces démarches, faites appel à un conciliateur de justice par exemple ;
- finalement si rien ne fonctionne, en dernier recours utilisez le concours d'huissier, de la gendarmerie ou des tribunaux, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'en arriver là !

Nous vous rappelons que la Mairie ne peut pas intervenir dans des affaires privées, mais peut vous transmettre des informations d'ordre réglementaire.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME



La commune n'a pas à vérifier la propriété du terrain, les servitudes de droit privé, les plans intérieurs et la surface de plancher. Il s'agit d'un régime déclaratif. Les autorisations d'urbanisme ne sont accordées qu'au vu des règles d'urbanisme.

Certains travaux ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme, par exemple les constructions inférieures ou égales à 5 m². Les règles du Plan Local d'Urbanisme doivent cependant être respectées.

Les différents formulaires d'autorisation (permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) et de déclaration (déclaration préalable) sont à télécharger sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

Le permis d'aménager :

Il est notamment exigé pour l'aménagement de lotissements s'il y a création d'équipements communs, pour des travaux d'affouillements et exhaussements du sol d'une hauteur et d'une profondeur de plus de 2 m et d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares, pour les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés.

Le permis de démolir :

Il a été instauré sur l'ensemble du territoire communal. Il y a lieu de faire une demande spécifique lorsqu'il n'est pas associé à un permis de construire, à une déclaration préalable ou à un permis d'aménager, pour lesquels les formulaires de demande incluent la demande de démolition.

Déclaration ou permis ?

Le permis de construire (PC) :

La demande de permis de construire concerne la plupart des travaux de construction. Il est composé :

- de formulaires officiels (à retirer en Mairie ou à télécharger),
- de documents annexes listés dans le bordereau des pièces jointes (plan de situation, plan de masse, plan de façades,...).

La demande de permis de construire doit être adressée à la Mairie de la commune en 5 exemplaires contre un récépissé de dépôt. Le délai d'instruction est de deux mois pour une maison individuelle et de trois mois dans les autres cas.

Le permis de construire est obligatoire pour :

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² si la

construction créée est indépendante.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m² si cela correspond à l'extension d'un bâtiment existant et situé en zone urbaine.

- le changement de destination de locaux (par exemple transformation d'un commerce en habitat) lorsque les travaux ont pour effet de modifier la structure porteuse du bâtiment ou sa façade.

- les piscines dont la couverture a plus de 1.80 m de haut, quelle que soit la superficie, et celles dont le bassin est supérieur à 100 m².

- les châssis et serres de production dont la hauteur est supérieure à 4 m, ou supérieure à 1.80 m et dont la superficie est supérieure à 2000 m².

La déclaration préalable :

Le dossier est composé :

- de formulaires officiels (à retirer en Mairie ou à télécharger),
- de documents annexes listés dans le bordereau des pièces jointes (plan de situation, plan de masse, plan de façades,...) en fonction du projet.

La déclaration doit être adressée à la mairie en 3 exemplaires contre un récépissé de dépôt. Le délai d'instruction est d'un mois.

La déclaration préalable est obligatoire pour :

- les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (nouvelle ouverture, transformation de fenêtre en porte...) y compris les travaux de ravalement.

- les clôtures.

- les piscines non couvertes ou dont la couverture a moins de 1.80 m de haut et dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m².

- le changement de destination de locaux (par exemple transformation d'un commerce en habitat) sans travaux ou lorsque les travaux n'ont pas pour effet de modifier la structure porteuse du bâtiment ou de sa façade.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² de surface de plancher et d'emprise au sol si la construction créée est indépendante.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² si cela correspond à l'extension d'un bâtiment existant et situé en zone urbaine.

ATTENTION : si la surface de plancher ou l'emprise au sol nouvellement créée a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction au-delà de 170 m², le dépôt d'un permis de construire est obligatoire.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME (suite)

Dispositions communes aux autorisations d'urbanisme :

Affichage obligatoire :

L'arrêté doit être affiché sur le chantier de sorte à être visible et lisible de la voie publique au moins pendant deux mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à 2 mois (panneau rectangulaire de 80 cm au minimum). Le délai de recours des tiers est de deux mois à partir de cet affichage.

Déclaration d'ouverture de chantier :

Lorsque les travaux relatifs à un permis commencent, vous devez déposer en Mairie la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC).

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux :

A la fin des travaux (soumis à permis ou déclaration), le bénéficiaire doit remettre la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) à la Mairie, datée et signée. La commune dispose alors de trois mois pour s'opposer à la conformité des travaux réalisés.

Que ce soit un PC ou une DP, le PLU fixe des règles comme celles qui concernent les limites, la surface de plancher, l'emprise au sol, les réseaux, les clôtures...

Vous pouvez les trouver sur le site de la Mairie « www.saint-joseph-de-riviere.fr », rubrique infos/urbanisme ou auprès du service urbanisme de la Mairie au 04-76-55-21-69.

RANDONNER EN TOUTE SÉCURITÉ

Permettre aux promeneurs de randonner dans les meilleures conditions possibles sur les sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) balisés en jaune est l'une des missions du Parc de Chartreuse et de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

En mairie vous trouverez une « feuille de signalement d'un problème rencontré sur un sentier de randonnée » vous permettant de faire remonter l'information d'un sentier dégradé, encombré, mal balisé... à l'office du tourisme de Saint Laurent du Pont (ou Mairie de Saint-Joseph) afin que les équipes en charge de l'entretien puissent apporter une amélioration.

Possibilité également de se rendre sur le site <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>. Taper le

nom de la commune ; cliquer sur « afficher la carte IGN » en haut à gauche, cliquer sur le crayon à droite pour dessiner ou écrire sur la carte. Faire une copie d'écran et envoyer par mail avec un mot explicatif et vos coordonnées à : c.filliat@cc-coeurdechartreuse.fr ou charlotte.dupont@parc-chartreuse.net.

Ceci concerne UNIQUEMENT les sentiers balisés par le Parc de Chartreuse (fléchage jaune, poteaux avec signalétique jaune)

Vos référents sentiers sur St Joseph de Rivière : Paul Buisnière, Isabelle Aymoz-Bressot.

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16h à 18h30

Le mercredi de 15h à 18h

Le samedi de 9h à 12h

J'emprunte 3 livres pour 3 semaines (renouvelable une fois sauf demande d'un autre lecteur).

Mais la bibliothèque c'est aussi un lieu où je peux consulter, lire sans pour cela être adhérent !

Venez découvrir nos nouveautés 2015 :

Des romans adultes :

Berezina, en side-car avec Napoléon de Sylvain Tesson

Vivre vite de Philippe Besson

Amours de Léonor De Récondo

Elle et lui de Marc Levy

L'instant présent de Guillaume Musso

Alors vous ne serez plus jamais triste de Baptiste Beaulieu

Temps glaciaire de Fred Vargas

Des bandes dessinées adultes et enfants :

Les vieux fourneaux,

Argentina,

Le sculpteur,

Des canards trop bizarres,

Oracle,

Le grand méchant renard,...

Des romans enfants et jeunes :

Paul, l'enfant de l'immeuble de Peter Hartling

Un caillou sur le toit, de Colin Thibert

Tor et les gnomes de Thomas Lavachery

Chien pourri à Paris, de Marc Boulavant...

Des albums pour les petits et des documentaires pour tous !



LA CRÈCHE
LABELLISATION
LABEL PARENTAL ACEPP



En octobre 2013, lors de la réunion de rentrée de la crèche « le sac à jouets », nous avons exposé aux parents le souhait de nous lancer dans le projet LABEL PARENTAL ACEPP. Cette labellisation a pour but de valoriser

nos pratiques auprès des enfants et des parents, comme étant un gage de qualité ; de s'inscrire dans une démarche dynamique de progression, de réflexion avec les parents et les professionnels.

Les parents ont répondu présent et ensemble nous avons réfléchi comment au « sac à jouets » nous allions prendre soin de leurs enfants. Après des mois d'échanges avec les parents et les professionnels, nous avons été labellisés en janvier 2015 pour une durée de 3 ans. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 04.76.55.28.79 - Sophie Puget, directrice du multi-accueil « Le sac à jouets ».

Parole de parent :

"En tant que parent, laisser nos enfants à la crèche nous rend certes un immense service, mais c'est aussi un peu une petite partie de leur vie, de leur manière de vivre qui nous échappe. S'engager dans le Label Parental est une possibilité de réfléchir avec les professionnels qui s'occupent d'eux aux moyens et aux formes que nous voulons donner à leur épanouissement. Travailler ensemble permet de combiner ce que nous pensons être le plus adapté à nos enfants et ce qui est effectivement possible de mettre en place pour eux en milieu collectif. Leur permettre de découvrir ce qu'ils ne peuvent vivre qu'avec d'autres enfants qui ont d'autres habitudes de vie, tout en respectant leur propre rythme".



Une partie du groupe de parents et professionnels

RÉFÉRENTS DE HAMEAUX

L'équipe municipale tient à remercier toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour être référents de hameaux : ces personnes, associées à une personne élue, permettront d'établir une communication plus fructueuse avec les habitants de la commune.

Voici les noms de chaque Référent par hameau

Le Bourg : Maryline BERTHET-PILON, en lien avec Martine MACHON.

Les Nesmes : Rosa APPERE, en lien avec Patrick FALCON.

Le Côteau : Edmond PRUNIER, en lien avec Séverine COTTIN.

Le Demay -Charbonnière -Sirandière : Hélène TONEGGUZO et Marie Hélène REY, en lien avec Paul BUISSIÈRE.

La Bourderie -Les Jolys - Le Taramont - Les Brizards - En Merlatière - La Guilletière : Françoise ROUZAUD, en lien avec Isabelle AYMOZ-BRESSOT.

Les Roberts : Sylvain FRANCILLON, en lien avec Gérard ARBOR.

En Bottey - Le Morard : Norbert MARCHAL, en lien avec Stéphanie FRANCILLON.

Les Lards : Marie-Noëlle RAVIER, en lien avec René GHIOTTI.

Le Fond de Rivière : Martine SFOLCINI et Agnès TISSIER, en lien avec Stéphanie SERVERIN.

Le Plan de Rivière : Paulette EGGERT, en lien avec Véronique GUILLAT.

Les Grollets - Les Catins : Pierre CHAMPELOVIER,

en lien avec Jean-Pierre OCCELLI, Claude DEGASPERI et Jérôme ARTAUD.

Sous-Crossey - Pont Demay : Pierre CHAMPELOVIER,

en lien avec Marylène GUIJARRO.

La Tuilerie - Les Bouviers - Les Satres : Luc SOUZY,

en lien avec Emmanuel SIRAND-PUGNET

LES 90 ANS DE FERNAND FRANCILLON

C'est le 26 février 1925 que Fernand FRANCILLON voit le jour à La Bourderie, dans la maison familiale, où au total 5 garçons et 1 fille grandissent.

A 14 ans, il commence le travail en usine, aux limes chez Paturle Aciers, à Fourvoirie. En 1951 il souhaite se « réorienter » et obtient un poste de gardien de colonie de vacances pour agents EDF à Choranche. Il réalise alors l'entretien des bâtiments et du matériel, il y a de quoi faire avec les 140 chambres ! Dans un second temps il intègre le groupe régional de production hydraulique (GRPH) sur la centrale de Beauvoir en Royans. Le temps faisant, la centrale cesse de fonctionner et Fernand est muté à Pont en Royans. A la retraite un retour aux sources s'impose, il revient à St Joseph de Rivière mais cette fois-ci sur l'autre versant, En Bottey ! Une vie active bien remplie entourée de son épouse, ses 2 garçons et ses 4 petits-enfants.

Bon anniversaire Fernand !



LE CCAS ACCUEILLE UN NOUVEAU GROUPE FOLKLORIQUE LA LITUANIE

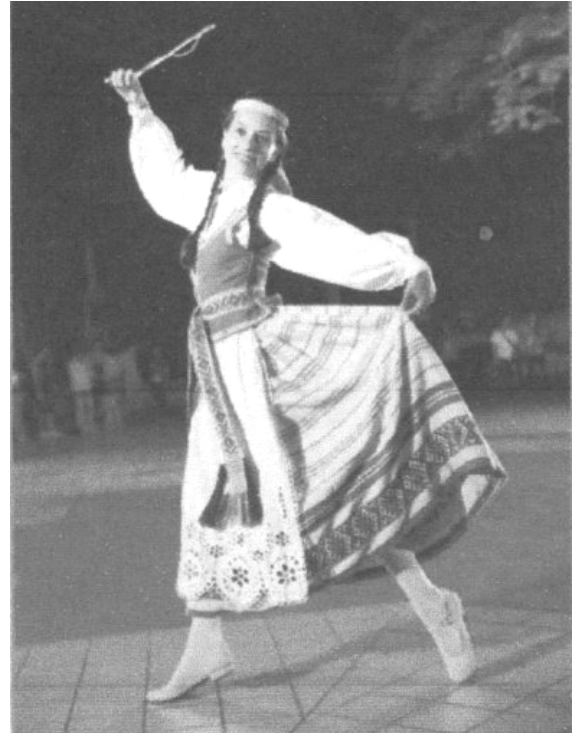
Le CCAS de Saint Joseph de Rivière organise une soirée spectacle folklorique le 2 juillet 2015 à 18h00 à la Salle d'Animation Rurale (l'horaire annoncé dans le précédent REFLEX a été changé).

Le groupe Papartelis vient de Vilnius, capitale de la Lituanie. Ce pays balte, situé sur la rive orientale de la mer Baltique, est doté d'une culture populaire festive et généreuse.

Le folklore lituanien est issu de la mythologie

balte et revêt une importance dans le quotidien des habitants de ce pays qui sont très attachés à leurs racines.

Le groupe Papartelis a ainsi fait connaître les arts et traditions populaires lituanien partout dans le monde grâce à de nombreuses participations à des festivals en Europe et au-delà.



Les danseurs virevoltent sur des rondes, des polkas et des mazurkas enlevées, au son des violons, accordéons, cymbales et percussions.

Les costumes sont très colorés, et chaque couleur chaque motif ont leur signification.

Les broderies quant à elles renseignent sur le statut social, sur l'histoire de la famille.

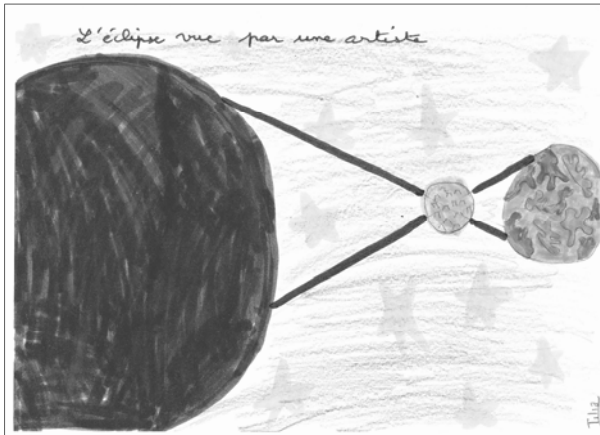
Les danses représentent traditionnellement des scènes de la vie quotidienne : le travail des bergers, la vie de labeur dans les champs, les jeux traditionnels. C'est toute l'histoire d'un pays qui est racontée au travers du spectacle.

Les danseurs et musiciens du groupe Papartelis feront découvrir au public un petit bout de cette culture balte qui mérite tant d'être connue !

Un spectacle plein d'humour et tout en finesse à la fois.

Entrée : 6€ et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

L'ECLIPSE DU 20 MARS 2015 VUE PAR LES ENFANTS



Une éclipse c'est quoi ?

ECLIPSER veut dire cacher. Pour qu'il y ait une éclipse il faut un alignement de la Terre, de la Lune et du Soleil. Une éclipse solaire c'est quand la Lune passe devant le Soleil. Une éclipse lunaire c'est quand la Terre passe entre la Lune et le Soleil.

Une éclipse solaire c'est donc la Lune qui cache le Soleil, ce qui fait une ombre sur la Terre : ceux qui ne voient plus le Soleil caché par la Lune assistent à une éclipse totale : ils sont dans l'ombre ; ceux qui voient un croissant de Soleil sont témoins d'une éclipse partielle : ils sont dans la pénombre.

La dernière éclipse totale en France a eu lieu en 1999. La prochaine aura lieu en 2081.

Le 20 mars 2015 il fallait être au nord de l'Angleterre (en mer) ou au Groenland pour voir l'éclipse totale. Ici à Saint Joseph l'éclipse était partielle et visible à 70%.

Regarder le soleil est dangereux : on risque d'endommager la rétine de façon irréversible. Il faut utiliser des lunettes avec des filtres spéciaux (Tilia en avait apporté une paire).

C'était très beau à voir l'éclipse à travers ces lunettes.

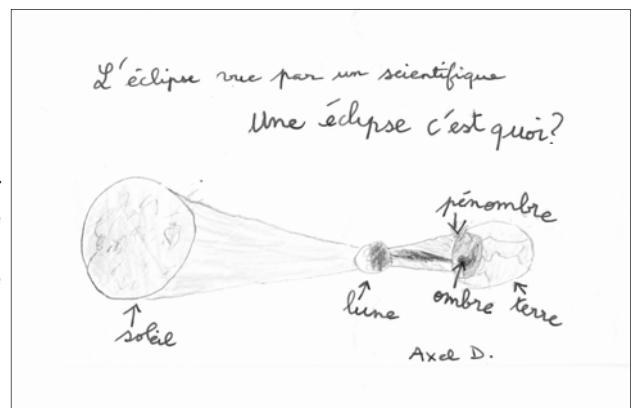
A l'école Yanis, le papa d'Eléa est venu présenter aux classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 un documentaire pour nous expliquer ce qu'est une éclipse. Il a répondu à nos nombreuses questions. Avec Eléa il a fabriqué un objet avec un tube en carton, du papier d'aluminium, du papier calque et une boîte à chaussures, pour permettre de voir l'ombre du soleil pendant l'éclipse, projetée sur un papier blanc. On a pu voir ainsi les différentes phases de l'éclipse.

On a aussi parlé du système solaire et pour se rappeler de l'ordre des planètes on a bien aimé ces phrases : chaque fois la première lettre du mot est la première lettre d'une planète. A vous de les retrouver !

Mon Violoncelle Tombe Mais Je Sauve Une Note.

Me Voici Tout Mouillé Je Suis Un Nageur Pressé.

Merci Yanis d'être venu à l'école nous parler de l'éclipse !



COMITÉ DES FÊTES

Le **samedi 4 juillet** se tirera le feu d'artifice au plan d'eau, vers 22h30, suivi du bal à la Salle d'Animation Rurale. Soirée animée par « Saturne Animation ».

Le **dimanche 9 août**, le Comité des Fêtes renoue avec la tradition, et en cas de beau temps, vous invite à l'apéro en Sure.

Le **dimanche 10 septembre** le Bol d'Air (sortie moto en Chartreuse) espère voir tous les motards du coin et d'ailleurs se retrouver pour une sympathique ballade et finir (pour ceux qui le souhaitent) par un repas concocté par le Comité des Fêtes.

ASSOCIATION SPORTIVE RIVIÉROISE

La saison sportive des footballeurs vient de s'achever. L'équipe I termine à la 8ème place de son championnat et jouera donc au même niveau la saison prochaine et l'équipe II finit, quant à elle, à la 5ème place de 4ème division de district.

Toute l'année, ce sont 40 joueurs de St Joseph de Rivière et de ses environs qui ont défendu les couleurs du club, encadrés par une douzaine de dirigeants.

Les travaux d'aménagement continuent. Après la salle de réception à l'étage des vestiaires, cette année un magnifique tableau d'affichage a été conçu et posé par un joueur, charpentier de profession avec l'aide d'un ou deux dirigeants. Une petite tribune a aussi été réalisée. Tous les samedis, pendant plusieurs semaines, joueurs et dirigeants se sont retrouvés pour creuser les fondations, bancher et couler le béton. Le club a financé l'ensemble des travaux, les sièges ont été offerts par un sympathique mécène et la municipalité a financé la fourniture ainsi que la pose du bitume autour du vestiaire.

L'heure des vacances a sonné. Rendez-vous est donné début août pour la reprise des entraînements. Tous les jeunes âgés de plus de 17 ans désirant pratiquer le football, sont les bienvenus.

SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles lance son 3e pucier !! Les premiers étant organisés en février et ... bien enneigés, nous avons décidé de planifier le prochain en **octobre, le dimanche 11**. Il se déroulera à la Salle d'Animation Rurale pour une partie et, espérant une météo plus clémente, nous élargissons le déballage en extérieur, derrière la salle. Nous aurons l'occasion de communiquer plus largement à la rentrée.

FAMILLES RURALES

Samedi 11 avril, une cinquantaine de personnes est partie aux aurores pour un voyage de 4 jours via la Vendée - le Marais Poitevin. Comme chaque fois, un programme chargé mais riche en découvertes et émerveillement attendait les participants. Ces derniers ont abordé La Rochelle en bateau puis se sont promenés en voiture à cheval pour découvrir cette ville, ses célèbres tours, ses parcs, ses vieux quartiers, son vieux port... Au centre ville, visite de l'un des plus grands aquariums privés européens et ses 12000 animaux marins et sur le port, les Riviérois ont pu admirer et photographier l'Hermione avant son départ pour un périple de 6 semaines sur l'Atlantique (événement exceptionnel). Le voyage se poursuit dans le Marais Poitevin avec la visite guidée de la maison des Marais Mouillés suivie d'une promenade en plate au coeur d'un labyrinthe de verdure. Soleil, bonne humeur, rires ont accompagné ce voyage organisé par les membres de Familles Rurales

WEEK END MARINELAND-NICE 2 jours-1 nuit. Cet automne l'AFR vous propose la découverte du plus grand parc d'attraction marin de France; avec des spectacles exceptionnels mettant en scène orques, dauphins et otaries. Spectacle époustoufflant et leçon captivante du monde sous marin à MARINELAND. Logement à FREJUS. Visite guidée de NICE (sa richesse, sa lumière, la beauté des lieux et des paysages, ses marchés pittoresques...)

Inscriptions dès à présent jusqu'au 26 juillet 2015 dernier délai, dans la limite des places disponibles. Tarif enfant possible.

Renseignements et inscriptions auprès de Denise PEGORARO au 0476551774

Michelle GHIOTTI 0645160551 ou par mail mich_gh@yahoo.fr

UNRPA - CLUB DES ÉTANGS

Le club des Étangs a repris ses activités après l'assemblée générale de février et le changement de président. Les mercredis après-midi sont consacrés à la belote et 2 jeudis par mois au scrabble ou jeux de sociétés.

Un concours de belote en souvenir de Bruno FRANCILLON est prévu en octobre la date en sera fixée ultérieurement.

Le club envisage une sortie d'une journée en car en Ardèche le jeudi 22 octobre 2015 cette sortie n'aura lieu que si le nombre de participants est suffisant. Inscription le plus rapidement possible au 06 31 80 58 98.

Adhérents et amis du club seront informés en temps voulu des prochaines activités



CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

COMPOSTAGE À TOUS LES ÉTAGES

Depuis sa création, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) a poursuivi les actions de prévention des déchets qui étaient déjà menées depuis plusieurs années sur son territoire, en travaillant notamment sur les biodéchets : mise à disposition de composteurs individuels, formation grand public au compostage-paillage, animation d'un réseau de guides composteurs, mise en place de sites de compostage de proximité, formation des services espaces verts municipaux, formation des gardiens de déchèteries, mise à disposition de broyeurs, ... Quand on sait qu'en moyenne, 30% du volume total des ordures ménagères produites par chaque habitant sont des déchets fermentescibles et donc valorisables, tous les moyens sont bons pour en limiter la quantité dans la poubelle ordures ménagères qui elle, est vouée à l'incinération !

Après avoir expérimenté la technique pendant 1 an et demi, avec la complicité de 15 foyers témoins volontaires, la CCCC vous propose aujourd'hui un nouvel outil de réduction des déchets : le lombricomposteur.

* *un lombricomposteur, qu'est-ce que c'est ?*

→ un empilement de plusieurs tamis en plastique (généralement 3), avec un fond en forme de cône et un couvercle

* *un lombricomposteur, comment ça fonctionne ?*

① on dépose ses déchets de cuisine et du carton dans le tamis supérieur

② les vers préalablement introduits décomposent la matière

③ on récupère du compost solide et de l'engrais liquide

→ quand un tamis est plein, on en remplit un nouveau qu'on pose par-dessus

* *un lombricomposteur, combien ça coûte ?*

→ comme pour les composteurs individuels de jardin, la CCCC les met à disposition des habitants de son territoire au prix de 20 €.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 04.76.66.65.24 ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



PETITE ENFANCE

EN CHARTREUSE ET AUX ALENTOURS .

MUTUALISATION DES RAMs 38 ET 73

Le Territoire réuni « Cœur de Chartreuse » a permis le rapprochement des 3 Relais Assistants Maternels «A Petits Pas» (Chartreuse Guiers), «Ma Chouette Nounou» (Mont Beauvoir), «Oursons de Chartreuse» (Entremonts) depuis ces derniers mois.

Depuis le 1er janvier 2015, la gestion des 2 RAMs savoyards -portés par les associations locales AAVE et l'AADEC- est transférée à la Communauté de Communes, permettant une simplification administrative et une plus grande cohérence en matière de gestion du territoire. Concrètement, le fonctionnement des Espaces RAMs se poursuit de façon identique ...

C'est l'occasion de saluer les compétences de tous les professionnels au service des modes de garde individuelle (assistantes maternelles, animatrices de RAM, services PMI etc...), les dynamiques locales menées par les associations de développement.

LE CRPE - COLLECTIF RESSOURCES PETITE ENFANCE -

Le CRPE ... c'est l'Agenda de la Petite Enfance,

Des temps de formation, des ressources pédagogiques, ... et surtout une volonté commune de travailler et de réfléchir ensemble en faveur du jeune enfant et de sa famille

Le Collectif Ressources Petite Enfance est une entité un peu particulière. Comptant parmi ses membres : des crèches, des RAM, une ludothèque, un lieu d'accueil parents/enfants, une antenne de Familles Rurales, ce n'est pourtant ni un lieu d'accueil ni même un lieu de garde.

Mais alors, c'est quoi le CRPE ?

Le CRPE est une initiative locale née de la volonté des structures petite enfance de travailler ensemble, de mutualiser leurs savoirs et leurs moyens, de mener des actions communes afin d'en faire profiter l'ensemble des professionnels et des parents du territoire, et même au-delà. En effet, le CRPE rassemble les structures d'accueil de la petite enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avec les crèches Les Titounets, Le Sac à Jouets et Les Fées et Lutins, le lieu d'accueil la P'tite Pause, la Ludothèque, le Ludobus, mais aussi le RAM A Petit PAS, et depuis le 1er janvier 2015, le Ram Ma Chouette Nounou et le RAM des Oursons de Chartreuse . Des structures hors Communau-

té de Communes font également parties du CRPE : les crèches Les LouP'tiots et La Sap-peyrilipopette et le RAM L'Envol.

Existant depuis 2003, le CRPE a vraiment pris de l'ampleur en 2005 en intégrant le Contrat Enfance Jeunesse. Depuis lors, le CRPE mène ses actions autour de 3 pôles :

- un pôle animation, en proposant des manifestations ouvertes à l'ensemble de ses membres (professionnels, parents et enfants) avec un spectacle petite enfance gratuit, un pique-nique inter-structures, la venue d'intervenants communs à toutes les structures.

- un pôle formation-information en programmant des temps d'échange, de réflexion ou de formation pour les parents et les professionnels.

- un pôle matériel pédagogique avec l'achat de malles de jouets, de maquillage, livres qui tournent entre les structures. Vivier de matière enrichi chaque année par de nouveaux investissements.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Relais Assistantes Maternelles « Ma Chouette Nounou » et « Les Oursons de Chartreuse » pour les communes de la Bauche, Corbel, Entremont le Vieux, St Christophe la Grotte, St Jean de Couz, St Franc, St Pierre d'Entremont 38 et 73, St Pierre de Genobroz et St Thibaut de Couz.

Permanences téléphoniques ou sur rendez-vous *:

Lundi : 9h00 - 13h30

Mardi : 16h00 - 19h00

Jeudi : 13h00 - 15h00

Vendredi : 12h30 - 15h00

Tél : 06-59-77-73-56

mail : ramdechartreuse@gmail.com

* à St Pierre d'Entremont bureau AADEC

à St Jean de Couz salle polyvalente

- Le Relais d'Assistantes Maternelles « A Petits Pas » pour les communes de St Laurent du Pont, St Joseph de Rivière, St Christophe sur Guiers, St Pierre de Chartreuse, Entre Deux Guiers, les Echelles et Miribel les Echelles.

Permanences téléphoniques :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mardi : 14h00 - 15h30

Vendredi : 11h30 - 12h30

Permanences sur rendez-vous :

Lundi : 17h00 - 19h00

Mardi : 15h30 - 17h30.

Tél : 04-76-55-44-41

mail : m.domeyne@cc-coeurdechartreuse.fr

**SPECTACLE DÉAMBULATOIRE
ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

« CHARTREUSE AU CŒUR A BORD DU VSB
1914-2015 »



Invitation à un étonnant voyage à bord du Tramway Voiron-St Béron (le VSB) en remontant la Voie Sarde.
Une pièce de Zoé FACHAN, mise en scène par Gérard DESNOYERS et produite par Ali-néarts Scènes.

**Chartreuse au cœur
À bord du VSB 1914-2014**

La Chartreuse en 1914. Les femmes ont courageusement leur part de l'effort de guerre quand débarquent du futur une cantatrice déjantée et sa fille Espérance. L'une prédit la victoire et l'évolution de la condition féminine. L'autre appelle les enfants de Chartreuse à dépasser leurs querelles de clochers, y compris entre Dauphinois et Savoyards, pour qu'en 2014, l'union intercommunale du haut bassin du Guiers fasse prospérer le massif. Pour convaincre, elles nous embarquent à bord du fameux VSB, le tramway Voiron-Saint Béron qui desservait la Chartreuse au début du XXème siècle. De bourg en bourg, on découvre diverses facettes de la vie rurale, artisanale et industrielle de la Chartreuse en guerre. Un spectacle où l'humour le dispute au tragique.

10 représentations pendant l'été 2015 :

Juillet :
le samedi 4 à 19h00
les dimanches 12 et 26 à 17h30
Le mardi 14 à 17h30

Août :
les dimanches 2 et 9 juillet à 17h30
Les samedis 8, 15 et 22 à 19h00
Le vendredi 14 à 19h00

Le stationnement se fait au parking de la Chapelle, et le départ du spectacle depuis le Pont Romain.
Le spectacle déambulatoire dure environ 1h45.
Plein tarif : 12€ et tarif réduit : 8€ (pour les enfants de 7 à 12 ans ou pour les groupes de plus de 10 personnes).

Pour réserver vos places :

**Accueil Site Historique
de Saint Christophe la Grotte**
Tél : 04.79.65.75.08
mail : info@animgrotte.com

**Office du Tourisme
de la Vallée de Chartreuse**
73360 Les Echelles
Tél : 04.79.36.56.24
mail : valleechartreuse@chartreuse-tourisme.com

Informations pratiques

Possibilité de restauration à la fin du spectacle sur réservation à l'auberge du site historique de Saint-Christophe-la-Grotte (prix du repas : 12€)

Les porteurs de billets bénéficient du tarif groupe pour la visite guidée du site historique durant la saison 2015.

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, prévoir vêtements chauds et de pluie, chaussures de marche, lampes de poche, et suivant le temps.

En cas de retard, les billets ne seront pas remboursés.

En cas d'annulation, les billets seront échangés ou remboursés.

Très bon spectacle à toutes et tous !

**26ÈME GRAND DUC - ULTRA TRAIL DE CHARTREUSE
LES ECHELLES
DIMANCHE 28 JUIN 2015**



Événement fédérateur, organisé par Chartreuse Tourisme, le Grand Duc rassemble acteurs locaux et

communes du massif autour d'un projet commun. Ainsi, chaque année, un village chartrois est mis à l'honneur en recevant l'épreuve.

Ce sera Les Echelles, qui se prêtera à l'exercice en 2015, accueillant les coureurs et leurs accompagnants sur la nouvelle base de loisirs Rivière'Alp pour un week-end sportif et festif.

Le détail du parcours est disponible en ligne sur www.grandduc.fr

Estimation des horaires de passage des premiers coureurs :

5h, 5h30 et 6h30 : départs des coureurs depuis Les Echelles
6 h 45 : La Cochette
07 h 15 : Le Désert
08 h : Mont Pellat
08 h 45 : St Thibaud de Couz
09 h 45 : Mont Grêle
12 h : Les Echelles
13 h 15 : Belvédère de Pertuis
14 h : St Laurent du Pont
15 h : Pierre Chave
15 h 30 : Miribel
16 h : Les Echelles

Comment reconnaître les coureurs ?

La course s'effectue en solo, duo ou relais à 5... mais comment reconnaître qui court quoi ? C'est facile !

Les solos portent un dossard numéroté entre 1 et 350

Les duos portent un dossard numéroté entre 2000 et 2300. Le 2000¹ effectue la première partie de la course, le 2000² la deuxième partie.

Les équipes de 5 portent des dossards à partir du nombre 5000. Le 5000¹ effectue le 1^{er} relais, le 5000² le second, etc...

Vous pourrez également suivre vos coureurs préférés depuis la base de Loisirs Rivière'Alp (ou depuis votre canapé sur www.grandduc.fr) grâce au suivi en direct de la course.

N'hésitez pas à vous mêler à la fête !

Encouragez les coureurs, ou investissez-vous dans cette belle aventure et participez au 26^{ème} Grand Duc en tant que bénévole : ambiance et bonne humeur garantie ! De nombreux postes sont à pourvoir, de quelques heures à quelques jours... Inscription possible sur www.grandduc.fr ou auprès de l'office de tourisme Vallée de Chartreuse (04.79.36.56.24).

Infos pratiques / Parcours 2015

Départ / Arrivée : Base de loisirs Rivière'Alp, Les Echelles.

Etape n°1 : Les Echelles - la Voie Sarde - Pas de la Chèvre - Col des Egaux - Pointe de La Cochette - Col du Grapillon - Le Désert d'Entremont

17 km, 1330 mD+

Etape n°2 : Le Désert - Le Grand Carroz - Le Cozon - Col de La Drière - Mont Pellat - Col des Fontanettes - Col du Planet - St Thibaud de Couz

12 km, 540 mD+.

Etape n°3 : St Thibaud de Couz - Mont Grêle - Le Fournet - Bande - Les Echelles

19 km, 980 mD+.

Etape n°4 : Les Echelles - La Marine - Trammolay - Belvédère de Pertuis - Cheminée de Fetrus - La Revira - St Laurent du Pont

17km - 1060 mD+.

Etape n°5 : St Laurent du Pont - Grand Villette - La Tuilerie - La Grassetière - Pierre Chave - Source de l'Ecuelle - Miribel les Echelles - La Bourgeat - Le Grépon - Les Echelles

20.6km - +500 mD+.

Solo : 85km 4400Md+-

Duo 1 : Etape 1 + Etape 2 + Etape 3 soit 48.5km / 2842Md+-.

Duo 2 : étape 4 + étape 5 soit 37.6km / 1560m de dénivelé +-.

Relais 5 : un coureur par 1 étape.

Retrouvez toutes les infos pratiques, parcours, programme et bien plus encore sur le site www.grandduc.fr

Le Grand Duc, c'est aussi une page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/trail.grand.duc>

**PAJ - CHARTREUSE GUIERS
ÉTÉ JEUNE 2015**

JUILLET



Le 3 juillet c'est l'ouverture de l'été ! Spectacle de hip hop/art urbain, au gymnase de St Laurent du Pont, organisé par Saison Nomade.

AU STADE DE ST LAU

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00, des activités au choix :

- jeux de plateau,
- activité manuelle,
- jeux sportifs

Inscription libre et gratuite (être à jour de sa cotisation).

CONCERT

Les jeudis de juillet, en partenariat avec Festy Famille. Si tu souhaites chanter, jouer, n'hésites pas à nous en parler.

SORTIE FILLES

Le 16 juillet, départ à 10h00, direction : où vous voulez !!

ATELIER GRAFF

Du 7 au 10 juillet, avec la Compagnie Contractak, de 14h00 à 17h00, au stade de St Laurent du Pont, viens t'initier aux arts du graff.

Tu apprendras à dessiner et à utiliser des bombes de peinture pour créer une œuvre collective.

Tarif : 50€ maximum, en fonction du QF (8 places)

AU STADE D'ENTRE DEUX GUIERS

Du mercredi au vendredi (sauf du 22 au 24 juillet), jeux sportifs de 14h00 à 17h00.

Olympiades le 15 juillet à la base nautique des Echelles.

SORTIES FAMILLE

Le 5 juillet au Labyrinthe d'Hauterives et lac.

Le 18 juillet au Noctibule d'Annecy

AOÛT

AU STADE DE ST LAU

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00, des activités au choix :

- jeux de plateau,
- activité manuelle,
- jeux sportifs

Inscription libre et gratuite (être à jour de sa cotisation).

Comment y participer ?

Viens aux espaces Jeunes de St Lau ou des Echelles, ou contacte un des animateurs au PAJ :

Alex : 06-89-52-69-97 ou
Baptiste : 06-86-17-21-39.

Prends ton adhésion à l'association pour 6€ en individuel ou 10€ pour une famille. La cotisation est de 5€.

Toutes les activités autour du stade sont gratuites, il faut être à jour de son adhésion et de sa cotisation.

LES MERCREDIS 5, 12 ET 19 AOÛT

Sortie au Lac d'Aiguebelette, avec barbecue. Le départ est à 14h00, le barbecue se tiendra au stade d'Entre Deux Guiers.

Le tarif est de 3€, s'inscrire auprès de Baptiste (8 places)

AU STADE D'ENTRE DEUX GUIERS

Les jeudis et vendredis de 14h00 à 17h00, jeux en tout genre, comme ping pong, mini-golf, jeux collectifs, foot, basket... jeux de plateau.

**ADMR
ST LAURENT DU PONT**



Vous voulez agir sur la qualité de vie dans votre commune? Vous voulez développer la solidarité? Vous voulez connaître les services proposés par l'ADMR?

Venez nous rencontrer lors de la journée portes ouvertes **le 27 juin 2015, de 9heures à 12 heures**, 70 avenue Victor Hugo à St Laurent du Pont. Tél : 04-76-06-44-14.

Les bénévoles vous renseigneront sur le fonctionnement associatif, l'engagement des bénévoles et l'offre de services proposée par l'ADMR.

AIDE AUTO 38



Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de

se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves.

En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au **06 48 72 86 96**

SOUTIEN À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI



FONDATION



DU PATRIMOINE



« Soutien à la sauvegarde du patrimoine bâti » : un partenariat Parc naturel de Chartreuse / Fondation du patrimoine, au service de la valorisation des paysages et du cadre de vie du territoire

Contexte

Le Parc naturel régional de Chartreuse a mené durant 10 ans un vaste programme d'étude du patrimoine bâti de son territoire et s'attache à développer la sensibilisation du public au patrimoine culturel.

L'inventaire du patrimoine bâti a permis une identification des éléments remarquables du patrimoine architectural de Chartreuse, mais aussi des éléments modestes qui façonnent le paysage chartroussin et en forgent le caractère et l'attrait.

Parallèlement, la mission urbanisme-paysage a procédé à un remarquable travail de caractérisation des unités paysagères de Chartreuse ; qui vient révéler les particularités et spécificités des paysages du territoire.

Le bâti traditionnel et l'écrin dans lequel il prend place constituent un tout qui a une relation intime, indissociable de la géologie et de l'histoire locale.

Un appel à projet, pour le patrimoine et le cadre de vie

Afin de préserver ce cadre de vie, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Fondation du Patrimoine réunissent leur compétences en s'associant à des organismes experts, pour aider les porteurs de projets qui souhaitent entreprendre des travaux de sauvegarde de ce bâti ancien dans le respect de ces caractéristiques architecturales, patrimoniales.

L'objectif poursuivi est un objectif de qualité des interventions sur les architectures locales et d'impact sur le paysage. Par extension, ce programme doit permettre de valoriser les savoir-faire locaux en restauration de bâti

ancien et l'emploi de matériaux adaptés, de préserver la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique de Chartreuse.

Ainsi un appel est lancé, pour sélectionner des projets de travaux de sauvegarde et restauration. Un accompagnement au montage du dossier est proposé, ainsi que des conseils techniques par la mise à disposition de fiches-conseils ou la mobilisation de personnes qualifiées en patrimoine bâti (service patrimoine culturel des Départements, CAUE, Services du Ministère de la culture).

Les projets sélectionnés bénéficieront aussi d'une petite aide financière ou d'une possibilité de défiscalisation, selon la situation du porteur de projet. Ce dernier peut être un particulier, une collectivité ou une association.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 novembre 2015.

Le règlement et les conditions de participation seront disponibles sur :

www.parc-chartreuse.net

et <https://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22>

RETRAITE ET DÉCLARATION DE REVENUS

Retraite et déclaration de revenus : une démarche simplifiée.

Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur www.lassuranceretraite.fr (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES
AYEZ LES BONS REFLEXES !**

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilants sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre rési-

dence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio ...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...)

Avant l'arrivée de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade de votre choix (article 5 de la charte accueil du public) et munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

**Vous êtes victime d'un cambriolage
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- opposition carte bancaire : 0892705705

- opposition chéquier : 0892683208

Téléphones portables volés :

SFR : 1023

ORANGE : 0800100740

BOUYGUES TELECOM : 0825005700

MAIRIE

Ouverture de l'accueil public :
 le lundi de 16h00 à 19h00,
 le mercredi de 9h00 à 12h00,
 le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00.
 Tél : 04 76 55 21 69
 - M. BUISSIERE, Adjoint à l'urbanisme, tient sa permanence le mercredi de 18h00 à 19h00,
 - M. le Maire vous accueille sur rendez vous le lundi entre 17h et 19h.

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 04.76.06.21.37
 mail : bib.saintjo@orange.fr
Horaires :
 Le mardi de 16h00 à 18h30.
 Le mercredi de 15h00 à 18h00.
 Le samedi de 9h00 à 12h00.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Bureau de poste et gestion de la location des salles communales.

* lundi de 16h00 à 19h00,
 * mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00
 * jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30.

**CRÈCHE HALTE-GARDERIE
LE SAC A JOUETS**

Directrice : Sophie PUGET.
 Téléphone : 04.76.55.28.79
 mail : crechesacajouets@orange.fr
 Horaires :
 du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

RÉSEAU TRANSISÈRE

Afin d'être informé en temps réel des perturbations sur le réseau de transports en commun, vous pouvez vous inscrire auprès de Transisère, sur le lien suivant :

http://www.transisere.fr/presentation/index.asp?rub_code=91

**PERI-SCOLAIRE
LE SAC A JOUETS**

Directeur : Gwénaél BOUVIER.
 Téléphone : 04.76.37.14.23.
 mail : alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr
 Horaires :
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30.

RAPPEL DE BON VOISINAGE

Par arrêté municipal, l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, est règlementée.

Les travaux de bricolage ou jardinage ne peuvent être réalisés que pendant les plages horaires suivantes :

1- les jours ouvrables :
 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
 2- les samedis :
 de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
 3- les dimanches et jours fériés :
 de 10h00 à 12h00.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE CHARTREUSE**

Téléphone : 04.76.66.81.74.
 Fax : 04.76.66.13.65
 mail : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr
Accueil téléphonique :
 de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h00.
Ouverture au public :
 Le mardi, le mercredi et le jeudi matin de 8h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie.

Mardi et Mercredi : de 8h00 à 12h00.

Jeudi : de 10h00 à 18h00.

Vendredi : de 14h00 à 18h00.

Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères.

Sur la commune la tournée s'effectue le lundi et le jeudi.